



## DEMANDE D'ADMISSION À LA CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC

Les renseignements personnels que vous nous communiquez et les autres qui seront consignés à votre dossier sont confidentiels, sauf en ce qui concerne le registre public des entrepreneurs en construction. Ils ne serviront qu'à la gestion de votre dossier de qualification professionnelle. **Ces renseignements ayant un caractère obligatoire, votre demande ne pourra être considérée que s'ils sont fournis.** Seules les personnes de la CMEQ autorisées à cette fin auront accès à ces renseignements et pour les fins précises liées à leur fonction. Si vous désirez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier de qualification professionnelle ou demander une rectification, vous pouvez communiquer avec la Direction de la Qualification professionnelle – 5925, boulevard Décarie, Montréal (Québec) H3W 3C9 Téléphone : 514 738-2184 ou 1 800 361-9061.

**IMPORTANT**

**Photo récente  
du répondant  
de format passeport**

Pour obtenir votre carte et votre certificat de membre de la CMEQ, veuillez remplir le formulaire, y joindre les documents requis, le paiement de la cotisation due à la CMEQ, et retourner le tout à la :

**Corporation des maîtres électriciens du Québec**  
Direction de la Qualification professionnelle  
5925, boulevard Décarie, Montréal (Québec) H3W 3C9

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Nom de l'entreprise			
Adresse de la place d'affaires			Code postal
Ville		Ind. rég.	Téléphone de la place d'affaires
Adresse de courriel		Ind. rég.	Télécopieur
Adresse internet		Ind. rég.	Cellulaire

SECTION 2 – DÉCLARATION RELATIVE À LA PLACE D'AFFAIRES	
<i>L'entreprise s'engage à remplir les conditions suivantes, au plus tard 30 jours après l'émission de sa licence d'entrepreneur en électricité, conformément à l'article 4 du Règlement sur l'admission des membres de la CMEQ.</i>	
1	L'entreprise tient réellement à son principal établissement un bureau ayant une surface minimale de 15 mètres carrés, aménagé exclusivement aux fins du commerce d'entrepreneur en électricité. <b>Note</b> : Le bureau peut être aménagé à l'intérieur de la résidence, mais dans un endroit approprié. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2	L'entreprise a fait inscrire son numéro de téléphone d'affaires dans l'annuaire téléphonique de sa municipalité. L'inscription doit mentionner l'adresse du principal établissement avec une référence au commerce d'entrepreneur en électricité. <b>N.B. Pour que la demande de licence soit traitée, il faut que l'entreprise ait un numéro de téléphone en fonction à son principal établissement dès le dépôt de ladite demande. Le numéro de téléphone cellulaire n'est pas accepté comme étant un numéro téléphone d'affaires.</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3	L'entreprise a installé bien en vue du public, à son principal établissement, une enseigne d'une dimension minimale de 23 cm x 46 cm, portant l'inscription de son nom, la nature des activités exercées et le logo de la CMEQ d'une dimension minimale de 15 cm x 15 cm. <b>S'il est interdit d'afficher à votre adresse d'affaires, fournir un extrait certifié conforme du règlement ou une lettre de la ville ou de la municipalité interdisant l'affichage.</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4	L'entreprise a identifié de façon permanente sur les côtés de tout véhicule commercial qu'elle utilise le logo de la CMEQ (dimension minimale de 15 cm x 15 cm) et le nom complet et exact de l'entreprise (dimension minimale de 23 cm x 46 cm). <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

SECTION 3 – DÉCLARATION RELATIVE AU « REPRÉSENTANT » DE L'ENTREPRISE À LA CMEQ			
<b>SI LE RÉPONDANT TECHNIQUE EST LE REPRÉSENTANT :</b>			
Nom			
Adresse personnelle			Code postal
Ville		Ind. rég.	Téléphone résidentiel
Fonction		Date de naissance jour    mois    année	

**SI LE RÉPONDANT TECHNIQUE N'EST PAS LE REPRÉSENTANT :**

Dans le cas où l'entreprise désigne un représentant autre que le répondant technique de l'entreprise, le représentant doit répondre aux exigences suivantes et les renseignements demandés doivent être fournis :

1	Le répondant technique doit consentir, par écrit, à la désignation d'un représentant autre que lui-même.		
2	Le représentant doit participer à la gestion de l'entreprise ou en être l'un des cadres.		
3	Nul ne peut être simultanément le représentant délégué de plus d'une société ou personne morale.		
4	Désignation du représentant, autre que le répondant technique (fournir les renseignements ci-après) :		
Nom			
Adresse personnelle			Code postal
Ville		Ind. rég.	Téléphone résidentiel
Fonction		Date de naissance	
		jour	mois    année
Signature du répondant technique autorisant la désignation du représentant		Nom en caractères d'imprimerie	

**SECTION 4 – ENGAGEMENT RELATIF AU CHANGEMENT DE STATUT JURIDIQUE**

En raison de l'acceptation de la modification du statut juridique de  
Ancien nom de l'entreprise

en celui de  
Nouveau nom de l'entreprise

l'entreprise soussignée consent à répondre des actes ou omissions de  
Ancien nom de l'entreprise

au temps où cette dernière était en opération, mais qui pourraient être portés à la connaissance de la CMEQ après ce jour, notamment les suites d'un conflit avec un client, une infraction aux règles du Code des soumissions déposées du Québec, au chapitre V du Code de construction, au Code d'éthique du maître électricien ou aux règlements de la CMEQ.

Nous, soussignés, certifions que les renseignements mentionnés au présent formulaire et les documents qui l'accompagnent, sont vrais, exacts et complets et faisons cette déclaration sachant qu'elle a le même effet que si elle était faite sous serment et autorisons la CMEQ à vérifier les renseignements fournis.

Signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ 20\_\_

\_\_\_\_\_  
Répondant technique

\_\_\_\_\_  
Répondant administratif

\_\_\_\_\_  
Responsable de l'entreprise \*

\_\_\_\_\_  
Fonction

\* Si le répondant n'est pas l'actionnaire principal, le président ou l'associé majoritaire de l'entreprise.

\_\_\_\_\_  
Représentant de l'entreprise, si autre que le répondant technique

La Corporation se réserve le droit d'exiger tout autre document qu'elle jugera utile à l'étude de votre dossier.

**L'ENTREPRISE MENTIONNÉE AU PRÉSENT FORMULAIRE N'EST PAS AUTORISÉE À LAISSER CROIRE QU'ELLE EST ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ ET MEMBRE DE LA CMEQ, TANT QUE LA CMEQ N'AURA PAS ÉMIS LA LICENCE D'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ À SON NOM.**